

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0766

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation de dépôt de permis de construire donnée à m. et mme Jandard et concernant un immeuble situé 95, rue du Buisset**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un immeuble situé 95, rue du Buisset à Oullins, cadastré sous le numéro 313 de la section AF et constitué par un terrain de 1 706 mètres carrés ainsi que par le bâtiment de trois niveaux plus les dépendances qu'il comporte.

Ce tènement a été acquis en vue de la réalisation d'une voie nouvelle, projet aujourd'hui abandonné, et dont la levée de l'emplacement réservé inscrit au POS a été demandée, dans le cadre de la modification de ce dernier.

Monsieur et madame Jandard se sont portés acquéreurs de cet immeuble, en vue de l'installation d'un restaurant, nécessitant d'importants travaux de transformation.

Avant que ne soient définies les modalités de cession de ce bien, il conviendrait, d'ores et déjà, que monsieur et madame Jandard puissent déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise monsieur et madame Jandard à déposer une demande de permis de construire sur l'immeuble situé 95, rue du Buisset à Oullins, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,